



# Ma carrière après le secondaire

## Le guide pour les élèves PAJO

# PAJO après le secondaire

Si tu as terminé tes cours d'apprentissage de niveau 1 et/ou signé un contrat d'apprentissage avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU), tu dois t'assurer d'effectuer les tâches ci-dessous.

## Garder les documents suivants dans un endroit sécuritaire :

- relevé de notes du secondaire;
- diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) ou certificat d'études secondaires de l'Ontario;
- contrat d'apprentissage;
- cahier de normes de formation;
- registre exact des heures de travail effectuées en tant qu'apprenti ou apprentie.

Si, pour une raison quelconque, tu quittes ton emploi au cours de ton programme, tu dois obtenir une lettre de ton employeur confirmant le nombre d'heures d'apprentissage effectuées.

Demande à ton employeur d'apposer ses initiales vis-à-vis les compétences acquises, car c'est le seul moyen de confirmer l'acquisition de ces compétences.

## Après l'obtention de ton diplôme, envoyer à ton conseiller ou ta conseillère du MFCU les documents suivants :

- une copie de ton relevé de notes du secondaire;
- faire un suivi sur ton statut d'employé ou d'employée :
  - travaille à temps plein auprès d'un employeur,
  - sans emploi, recherche un emploi dans le même domaine,
  - sans emploi, recherche un emploi dans un autre domaine,

- sans emploi, inscrit ou inscrite dans un collège communautaire ou un autre établissement privé,
- ne souhaite plus poursuivre ton apprentissage.

Soit prêt ou prête à donner ton numéro de client qui se trouve sur ta carte d'apprenti ou d'apprentie lorsque tu appelles au MFCU.

Rappelle-toi que ton conseiller ou ta conseillère est souvent absent ou absente de son bureau, mais n'hésite pas à lui laisser un message OU à parler à un autre conseiller ou conseillère.

## Tu dois communiquer avec le bureau local du MFCU si :

- ton adresse postale a changé;
- tu n'es pas en mesure d'effectuer tous les modules de formation contenus dans ton cahier de normes ou de formation auprès de ton employeur;
- tu commences à travailler pour un employeur différent;
- tes plans concernant ta formation théorique en classe ont changé;
- tu ne te sens pas prêt ou prête à suivre la formation en classe.

## Choisir ton itinéraire d'études pour ton apprentissage

Tu dois continuer à accumuler tes heures de travail en attendant de recevoir l'avis écrit du MFCU qui te permettra de t'inscrire aux cours théoriques.

Demande à ton conseiller ou ta conseillère combien de temps tu dois attendre sur la liste d'attente avant de recevoir une offre de placement pour ton prochain niveau d'apprentissage. Une fois l'avis reçu, tu devras confirmer ta préférence en ce qui a trait à ton choix de collège et au mode de prestation (temps plein, temps partiel, cours du soir, etc.). Tu devras ensuite communiquer avec le collège afin de confirmer ton inscription et payer tes droits de scolarité. À la fin du volet théorique (8 à 10 semaines par niveau), tu retourneras en milieu de travail en attendant le début des cours du niveau suivant (normalement, une année s'écoule entre les deux niveaux). Ceci te permettra de mettre en pratique ce que tu as appris pendant le volet théorique du cours.

## Finir tes cours « en classe »

Tu dois continuer d'accumuler tes heures de travail afin de remplir le cahier de normes de formation. Une fois que tu auras terminé et réussi tous les cours « en classe » de ton apprentissage, tu recevras un certificat d'apprentissage du collège. Pendant que tu complèteras les cours « en classe », tu auras la possibilité de recevoir des prestations d'assurance-emploi.

## Certificat de qualification professionnelle

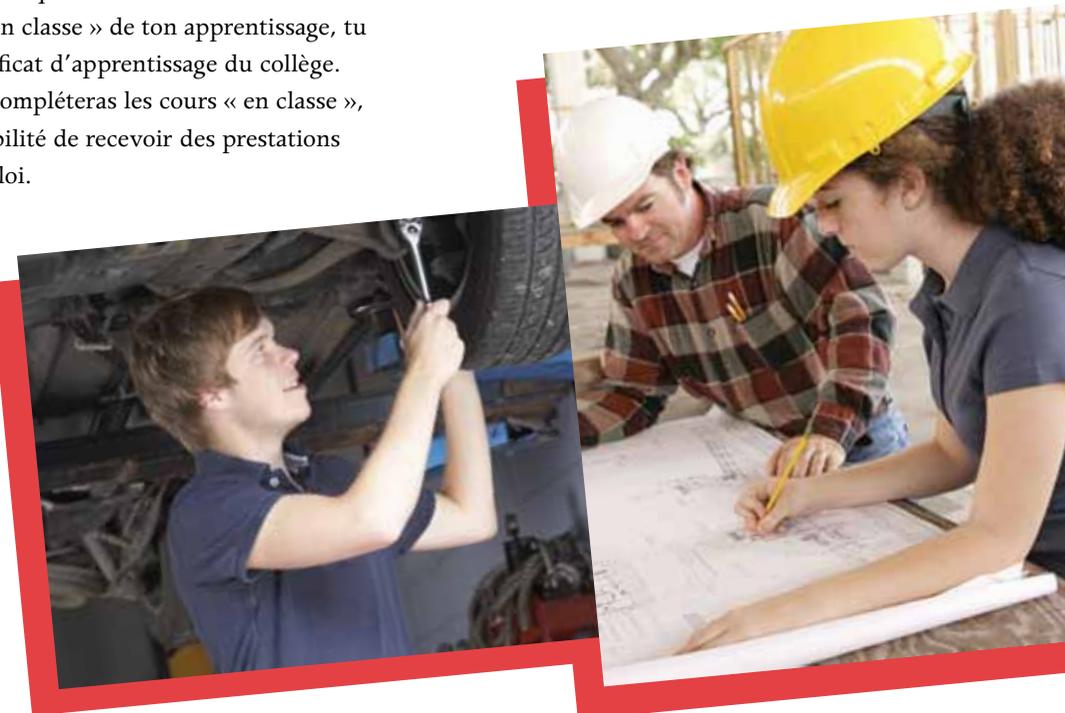
Tu dois prendre rendez-vous avec le MFCU pour passer l'examen visant à obtenir ton certificat de qualification professionnelle.

## Après le certificat de qualification professionnelle... le Sceau rouge!

Certains métiers exigent une qualification additionnelle afin de permettre aux ouvriers et ouvrières qualifiés de travailler dans d'autres provinces. Les personnes qui réussissent l'examen du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge reçoivent un certificat de qualification professionnelle portant le « Sceau rouge », qui leur permet de travailler dans d'autres provinces et territoires.

## Pour plus d'information :

[www.red-seal.ca](http://www.red-seal.ca)



## Saviez-vous que :

### Programme ontarien de prêts pour l'acquisition d'outils de travail :

Le programme offre aux nouveaux apprentis et aux nouvelles apprenties un prêt afin de les aider à acheter les outils et les appareils nécessaires pour apprendre le métier auquel ils et elles se sont inscrits.

Les montants du prêt varient selon les secteurs : secteur des services, secteur de la construction, secteur de l'industrie ou secteur de la force motrice.

Pour demander un prêt, l'apprenti ou l'apprentie doit remplir toute la convention de prêt de la trousse d'information envoyée automatiquement à tout nouvel inscrit ou nouvelle inscrite, puis la retourner au ministère de la Formation et des Collèges et Universités dans l'enveloppe-réponse fournie.

#### Pour plus d'information :

[www.edu.gov.on.ca/fre/training/apprenticeship/loantoolf.html](http://www.edu.gov.on.ca/fre/training/apprenticeship/loantoolf.html)

### Déduction pour outillage des gens de métier :

La déduction pour outillage des gens de métier prévoit une déduction annuelle allant jusqu'à 500 \$ pour les personnes de métier occupant un emploi afin de les aider à couvrir les coûts des nouveaux outils dont ils ou elles ont besoin pour l'exercice de leur métier.

#### Pour plus d'information :

[www.cra-arc.gc.ca/reductionsdimpot/](http://www.cra-arc.gc.ca/reductionsdimpot/)

### Subvention incitative aux apprentis :

La Subvention incitative aux apprentis (SIA) est une subvention imposable qui est offerte aux apprentis inscrits et aux apprenties inscrites une fois qu'ils ou elles ont terminé la première ou la deuxième année (ou le niveau équivalent) d'un programme d'apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge. La SIA peut aider à payer une partie des frais de scolarité, de déplacements et de matériel.

#### Pour plus d'information :

[www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/apprentissage/index.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/apprentissage/index.shtml)

### Subvention à l'achèvement de la formation de la formation d'apprenti :

La Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA) est une subvention imposable destinée aux apprentis inscrits et aux apprenties inscrites qui terminent leur programme d'apprentissage et obtiennent leur certificat de compagnon dans un métier désigné Sceau rouge.

#### Pour plus d'information :

[www.hrsdc.gc.ca/fra/programmes\\_financement/safa/index.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/programmes_financement/safa/index.shtml)

### Emploi Ontario :

Tu recherches des conseils personnalisés pour t'aider dans ton cheminement de carrière dans les métiers? Tu dois trouver un nouvel employeur pour te parrainer comme apprenti ou apprentie? Rencontre alors un prestataire de services d'Emploi Ontario de ta localité.

Emploi Ontario offre une variété de services **gratuits** qui te permettront de :

- développer davantage tes habiletés et tes connaissances;
- te démarquer sur le marché du travail afin d'augmenter tes chances de succès;
- parfaire ton expérience de travail dans le domaine qui t'intéresse ou d'en acquérir;
- mieux intégrer le marché du travail et d'avoir la possibilité de recevoir une aide financière pour payer certains coûts rattachés à ton nouvel emploi.

#### Pour plus d'information :

[www.tcu.gov.on.ca/fre/employmentontario/](http://www.tcu.gov.on.ca/fre/employmentontario/)



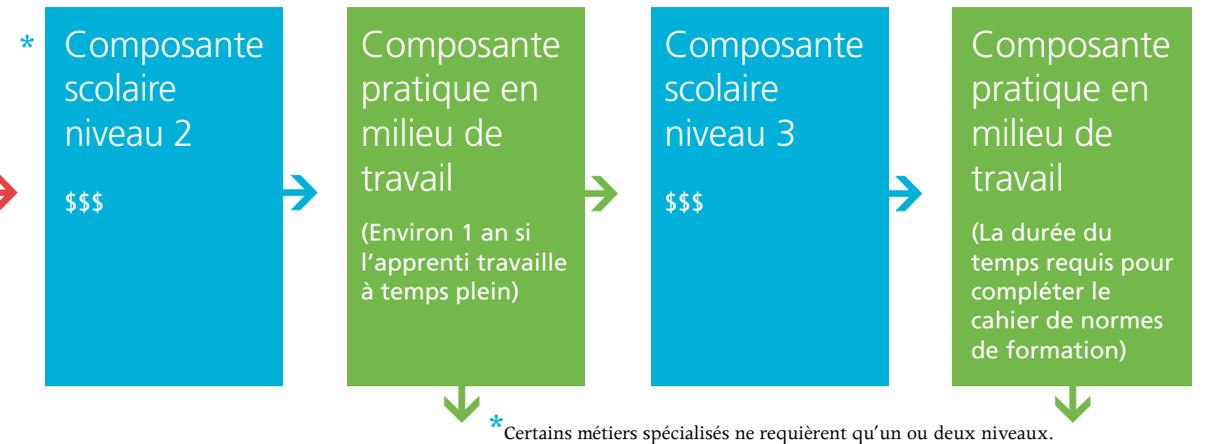
# Programme d'apprentissage PAJO

## Secondaire



Obtention du diplôme secondaire

## Postsecondaire



Certificat d'aptitude professionnelle





Pour de plus amples renseignements sur le PAJO après le secondaire, tu peux communiquer avec le bureau du Ministère le plus près de chez toi :

### Cornwall

**Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

132, rue Second Est, bureau 202  
Cornwall (Ontario) K6H 1Y4  
613-938-9702

### Kingston

**Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

299, rue Concession, bureau 201  
Kingston (Ontario) K7K 2B9  
613-548-1151

### Pembroke

**Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

400, rue Pembroke Est  
Pembroke (Ontario) K8A 3K8  
613-735-3911

### Ottawa

**Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

347, rue Preston, 3<sup>e</sup> étage,  
Ottawa (Ontario) K1S 3H8  
613-731-7100